

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit, le 08 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 02/02/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Christine CHABE, Valérie FRUMERY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN, Muriel MOMEUX, Régis DE BERTOULT ;

Etaient absents excusés : Lucile PETIT, Pierre CHABE, Pierre HENRY, DELATTRE Stéphanie,

Pouvoir : Gilles VASSEUR donne procuration à Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE.

M. Olivier GALLET est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 08 FEVRIER 2018

OBJET : ADHESION DE LA CCCA au Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que :

Les communes de Bienvillers-au-Bois, Hannescamps, Monchy-au-Bois, Adinfer, et Hendecourt-les-Ransart font parties du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée (134 communes au total dont 97 sont situées dans le Département du Pas-de-Calais et 37 dans le départements du Nord).

Le SAGE est un outil de planification de la gestion de la ressource en eau sur un territoire hydrographique cohérent de manière concertée entre les différents acteurs concernés.

Le SAGE de la Sensée est porté par l'Institution Interdépartementale Nord/Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Son élaboration est en cours (approbation prévue pour 2018).

La loi MAPTAM et la loi NOTRe conduisent les départements à ne plus intervenir dans le domaine de l'eau et suppriment donc les institutions interdépartementales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Suite à différentes réunions entre les acteurs concernés afin qu'une nouvelle structures de portage soit mise en place, il a été proposé que le périmètre du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut soit étendu aux EPCI à fiscalité propre couverts par le SAGE de la Sensée.

Cette extension nécessite la création d'un nouveau Syndicat Mixte, le SYMEA, Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

Le Syndicat Mixte de l'Escaut a délibéré le 17 octobre dernier sur l'extension de son périmètre et l'adhésion de nouveaux EPCI.

Ce Syndicat mixte ne pourra exercer la compétence SAGE de la Sensée que si l'intégralité des EPCI inclus dans le périmètre du SAGE y adhèrent.

Par ailleurs, une consultation des 96 communes de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois s'avère nécessaire concernant l'adhésion de la Communauté de Communes au SYMEA ;

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé (6 voix contre, 5 abstentions, 4 absents) contre l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte Escaut et Affluents.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 08 février 2018

Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,